

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 10 avril 2024, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 26 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 45 représentants 84 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 134 voix

Délibération n°CS2024/09

Votants (en voix) : 134
Exprimés (en voix): 134
Pour : 134
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Compte de gestion de la trésorière du syndicat mixte année 2023
Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

BERANGER Nathalie

MARCHE Emilie

REY Freddy

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier

FATIGA Joseph

BREYTON Stéphanie

GAUTIER Marc

CHAMPROND Nicolas

GOUGOU Jocelyne

CHASSAGNON Guillaume

GUSMEROLI Stéphane

CHAVAND Christelle

LABRUDE Evelyne

CLOUZEAU Dominique

MICHALLET Bernard

DELPHIN Maurice

MONTAGNAT-RENTIER Dominique

DEVAUTON Thierry

PIEUCHOT Ghislaine

ESCARON Dominique

RUBIER Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse**1 représentant = 1 voix délibérative**BALZER Armelle
BELLINGHERY Éric

BOUZON Elodie

CANIVET Bernard

CHAMPONNOIS Fabien

COURTOIS Gilbert et DUPRE Jean-Jack

DUPERCHY Pierre

DUPRAZ Fabien

FASOLA Frédéric

GARCIA Murielle

LAVAL Sylvain

POZO Jean-Christophe

SUCHERE Séverine

TOUIHRAT Frédéric

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités**1 représentant = 1 voix délibérative**

BASSET Michel

DEPINOIS Marc

PICHON-MARTIN Bertrand

ZUCCHERO Pascal

EXCUSES et POUVOIRS**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes****1 représentant = 12 voix délibératives**

CHAIX Sandrine à BERANGER Nathalie

VIAL Cédric à REY Freddy

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère**1 représentant = 3 voix délibératives**

BENHAMOU Franck à GUIGUE Gilbert

FAURE Nathalie à BERANGER Nathalie

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline GUICHARD Annick

SUSZYLO Christophe à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie**1 représentant = 3 voix délibératives****4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes****1 représentant = 1 voix délibérative**

BONNARDON Pierre à BREYTON Stéphanie

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre**1 représentant = 1 voix délibérative**

MAILLOT Isabelle à DEPINOIS Marc

MERLE Alain à LAVAL Sylvain

MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie

MOREL Véronique à WOLFF Corine

PUTOT Éric à WOLFF Corine

ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

BERNARD-PEYRE Gaëlle

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse**1 représentant = 1 voix délibérative**

BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy

BURDET Gérard à CLOUZEAU Dominique

DUMAS Isabelle à CLOUZEAU Dominique

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain

EGO Catherine à ESCARON Dominique

LAMBERT Hervé à BOUZON Elodie

REY René à GUIGUE Gilbert

DELCAMBRE Philippe

FRICK Cosima

GILI Sandrine

LAMIDIEU Éric

PICARD Christian

SORRET Bruno

USSEGLIO-THOMASETTI Denis

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités**1 représentant = 1 voix délibérative**

MILLET Régine

MOLLIERE Denis

WDOWIAK Monika

OBJET : Compte de gestion de la trésorière du syndicat mixte année 2023 : Budget du syndicat mixte

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2023

- après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par la trésorière, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 AVR. 2024**

